

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

SEANCE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le douze avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

**Membres en exercice : 25**                      **Présent : 14**

**Etaient présents :** M. BERGEON, M. LEMBERT, M. TESTAUD, M. LEYMARY, M. MOUCHEBOEUF, M. GAILLARD, Mme BERTRAND, M. MAROT, Mme LIBERT, Mme PETIT, Mme CHAINIER, Mme DURAND, Mme MARCEAU, Mme VINCENT.

**Absents et excusés :** M. COMBEAU, Mme FEUILLERE, M. JOLLET, M. MAGNE, M. MONICHON, Mme PINEAU, Mme BORDRON, Mme BARBEAU, M. GABORIT, M. DAUGE, M. AMIOT.

**Secrétaire de séance :** Madame Eugénie BERTRAND

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 26 mars 2019

1. Délibération avis aménagement foncier suite à présentation
2. Délibération droit de préempter bâtiment du bourg de Montchaude
3. Vote du budget primitif 2019
4. Organisation des élections européennes
5. Questions diverses

## Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2019

### 1. Délibération 09/2019 avis aménagement foncier suite à présentation

#### Avis concernant la proposition d'aménagement foncier de la CIAF des communes de Montmérac (16) et Saint-Maigrin (17)

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 22 mars 2019, Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente l'a invité à rendre un avis sur la proposition finale d'aménagement foncier de la CIAF des communes de Montmérac (16) et Saint-Maigrin (17).

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal émet un **avis favorable à l'unanimité des membres présents**, à la poursuite de l'opération et à l'application des prescriptions environnementales contenues dans la proposition d'aménagement foncier.

## 2. Délibération 10/2019 droit de préempter bâtiment du bourg de Montchaude

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des conseillers présents qu'il est important d'avoir un droit de préemption sur la parcelle C 687, située dans le bourg de Montchaude. En effet, des projets futurs pour aménager et embellir le bourg de Montchaude seraient réalisables grâce à cette préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'apporter un **avis favorable** pour préempter la parcelle C 687 Le Bourg Montchaude.
- **d'autoriser le Maire** à signer tout document afférent à ce dossier.

## 3. Délibération n°07/2019 : Vote des 3 taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2018 qui s'établit à 599 889.51 € pour la section de fonctionnement et à 396 833.37 € pour la section d'investissement.

(cf. : voir tableau investissement et analyse du budget avec le compte rendu ci-après)

## 4. Organisation des élections européennes

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai de 08h00 à 18h00.

08h00 / 12h00	12h00 / 15h00	15h00 / 18h00	Dépouillement
Céline LIBERT	Frédéric BERGEON	Jean-Michel LEYMARY	Frédéric BERGEON
Odile VINCENT	Éric GAILLARD	Didier LEMBERT	Didier LEMBERT
Patrick MAROT	Michel MOUCHEBOEUF	Céline LIBERT	Michel MOUCHEBOEUF
Béatrice MARCEAU			Jean-Michel LEYMARY

Un mail sera envoyé aux conseillers qui n'étaient pas présents.

## 5. Questions diverses

- a- **Signalétique Montmérac** : un rappel a été fait sur la pose des panneaux qui se déroulera le samedi 13 avril toute la journée. Un exemple de panneau a été présenté.
- b- **Commission aménagement du bourg / maison des associations** : au prochain conseil, ce sujet important sera abordé afin d'aménager et d'embellir nos bourgs.